



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 158 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Libéria**

Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne des informations détaillées sur la liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria. D'une valeur d'acquisition de 72 630 300 dollars, les actifs de la Mission ont été liquidés au 30 juin 2018.

Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria au 30 juin 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe d'actifs</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 580,5	32,5	15 630,4
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	18 735,0	25,8	1 881,9
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	8 644,3	11,9	1 232,1
Actifs donnés au Gouvernement libérien	20 183,0	27,8	2 692,6
Actifs donnés à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif	1 487,5	2,0	272,4
Total	72 630,3	100,0	21 709,4

Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 15 du présent rapport.



I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans sa résolution 1509 (2003) et l'a prorogé pour une dernière période jusqu'au 30 mars 2018 dans sa résolution 2333 (2016). Il a également prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission.
2. Le présent rapport donne des précisions sur la liquidation finale des actifs de la MINUL au 30 juin 2018, effectuée conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des informations sur les actifs liquidés en application de la règle 105.23 du Règlement financier et des règles de gestion financière.

II. Actifs donnés

3. L'alinéa e) de la règle 105.23 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies dispose, entre autres, qu'un organe de contrôle peut estimer qu'il est préférable dans l'intérêt de l'Organisation de donner les biens ou de les céder à un prix symbolique à une autre organisation intergouvernementale, à un gouvernement, à un organisme public ou à une autre organisation à but non lucratif.
4. À l'issue d'une évaluation effectuée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, la MINUL a décidé de faire don au Gouvernement libérien et à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif de biens d'une valeur d'acquisition de 21 670 500 dollars (valeur résiduelle : 2 965 000 dollars), représentant 29,8 % de la valeur d'acquisition totale des actifs de la Mission, qui s'élevait à 72 630 300 dollars (valeur résiduelle : 21 709 400 dollars).
5. La majorité des actifs donnés sont ceux qui ne pouvaient être liquidés d'aucune autre manière et qui étaient en assez bon état pour être utiles au Gouvernement. Les actifs donnés (installations de traitement des eaux usées, systèmes énergétiques) n'auraient eu aucune valeur autrement, car ils auraient été mis au rebut. Parmi les articles de plus grande valeur, on comptait des groupes électrogènes et des véhicules qui ne pouvaient pas être envoyés à d'autres missions parce qu'ils étaient trop vieux ou en trop mauvais état. D'autres biens (bâtiments préfabriqués, blocs sanitaires) n'ont qu'une valeur de récupération, et il est donc préférable qu'ils servent au Gouvernement. Du matériel de communication, du matériel informatique, des groupes électrogènes et des véhicules ont été fournis à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin d'assurer le transfert de la radio de la MINUL. Le recours aux dons a permis d'aider le Gouvernement à atteindre les objectifs fixés dans le plan de transition.
6. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des actifs dont la Mission a fait don au Gouvernement.

Tableau 1
Actifs donnés au Gouvernement libérien

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Valeur comptable résiduelle</i>
Matériel d'hébergement	103,0	17,9
Matériel de communication	589,9	158,5
Matériel informatique	1 295,4	303,4
Matériel pour la défense des périmètres	7,5	0,3
Groupes électrogènes	2 175,7	966,9
Matériel médical	168,1	33,0
Autre matériel divers	1 151,6	168,5
Matériel de bureau	28,4	7,4
Citernes à essence et débitmètres	1 569,5	51,9
Bâtiments préfabriqués	5 419,5	468,6
Matériel de réfrigération	211,4	5,7
Matériel de sécurité	48,1	0,4
Matériel roulant	6 718,8	421,0
Citernes à eau et fosses septiques	127,4	12,3
Matériel de purification de l'eau	568,7	76,8
Total	20 183,0	2 692,6

7. On trouvera dans le tableau 2 un récapitulatif des actifs que la Mission a décidé de donner à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif.

Tableau 2
Actifs donnés à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Matériel de communication	422,5	134,4
Matériel informatique	220,3	66,7
Groupes électrogènes	112,4	42,7
Autre matériel divers	77,7	25,4
Citernes à essence et débitmètres	16,6	1,4
Bâtiments préfabriqués	8,8	0,7
Matériel roulant	629,2	1,1
Total	1 487,5	272,4

III. Classement et liquidation des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

8. La liquidation des actifs de la MINUL a été guidée par les principes et les politiques énoncés à l'article 5.14 :

a) Le matériel en bon état qui répond aux normes établies ou est jugé compatible avec le matériel existant est transféré à d'autres opérations de maintien de la paix ou mis en réserve pour former les équipements de départ de missions à venir ;

b) Le matériel qui ne peut servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir peut être transféré à d'autres activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires à condition que le besoin de ce matériel soit démontré ;

c) Le matériel qui ne peut servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir ni à d'autres activités de l'Organisation des Nations Unies financées par des contributions statutaires mais qui peut être utile à d'autres organismes, à des organisations internationales ou à des organisations non gouvernementales est vendu à ces organismes ou organisations ;

d) Le matériel et les biens qui ne sont pas nécessaires, qui ne peuvent être liquidés conformément aux alinéas a), b) ou c) ci-dessus ou qui sont en mauvais état sont vendus conformément aux procédures applicables aux autres catégories de matériel et de biens de l'Organisation.

9. Les actifs de la MINUL, d'une valeur d'acquisition de 72 630 300 dollars au 30 juin 2018, ont été classés en 16 catégories : matériel d'hébergement, matériel de communication, matériel informatique, matériel pour la défense des périmètres, groupes électrogènes, matériel médical, autre matériel divers, matériel d'observation, matériel de bureau, citernes à essence et débitmètres, bâtiments préfabriqués, matériel de réfrigération, matériel de sécurité, matériel roulant, matériel de purification de l'eau et citernes à eau et fosses septiques. Le même classement a été utilisé pour les actifs donnés conformément à l'alinéa e) de la règle 105.23.

10. On trouvera dans le tableau 3 le récapitulatif de la liquidation finale de l'ensemble des actifs.

Tableau 3

Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe d'actifs	Valeur d'acquisition	Pourcentage	Valeur résiduelle
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 580,5	32,5	15 630,4
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	18 735,0	25,8	1 881,9
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	8 644,3	11,9	1 232,1
Actifs donnés au Gouvernement libérien	20 183,0	27,8	2 692,6
Actifs donnés à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif	1 487,5	2,0	272,4
Total	72 630,3	100,0	21 709,4

11. Le groupe I comprend les actifs jugés réutilisables dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou d'activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires. D'une valeur d'acquisition de 23 580 500 dollars (valeur résiduelle : 15 630 400 dollars), soit 32,5 % de la valeur d'acquisition totale des actifs, ces actifs ont été transférés à d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies, réaffectés à des activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires ou transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour y être entreposés en attendant d'être utilisés.

12. Le groupe II comprend les actifs cédés localement, d'une valeur d'acquisition de 18 735 000 dollars (valeur résiduelle : 1 881 900 dollars), soit 25,8 % de la valeur d'acquisition totale des actifs, comme indiqué dans le tableau 4. Il comprend les actifs vendus, après comptabilisation en pertes, à des organismes des Nations Unies, à des sociétés privées et à des particuliers à l'issue d'une mise aux enchères. Le montant de 1 718 100 dollars, représentant le produit des ventes, a été porté au crédit de la MINUL au titre des produits accessoires, ce dont l'Assemblée générale a été informée dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18 (A/73/692). En outre, un montant de 94 700 dollars provenant de la vente de biens mis au rebut a été porté au crédit de la Mission au titre des produits accessoires, après la comptabilisation en pertes des actifs du groupe III, comme décrit ci-dessous.

Tableau 4

Vente des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Valeur de vente</i>
Actifs vendus	18 450,9	1 796,0	1 703,4
Actifs vendus à des organismes des Nations Unies	284,1	85,9	14,7
Total	18 735,0	1 881,9	1 718,1

13. La valeur d'acquisition des actifs du groupe III s'élève à 8 644 300 dollars (valeur résiduelle : 1 232 100 dollars), soit 11,9 % de la valeur d'acquisition totale des actifs. Les actifs ont été comptabilisés en pertes principalement parce qu'ils étaient en excédent, parce qu'ils étaient usés, parce qu'il n'était pas rentable de les récupérer ou parce qu'ils étaient défectueux, ou encore en raison d'écarts d'inventaire (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5 Actifs comptabilisés en pertes ou perdus

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Mauvais état de fonctionnement	351,5	98,8
Usure normale et fin de vie utile	1 860,4	117,1
Endommagement ou accident (véhicules)	204,0	87,6
Endommagement ou accident (hors véhicules)	118,0	—
Récupération non rentable	630,4	54,0
Écart d'inventaire	347,9	64,6
Perte en transit	42,4	8,0

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Vol	47,4	–
Excédent	4 786,2	734,4
Total partiel	8 388,2	1 164,5
Perte	256,1	67,6
Total	8 644,3	1 232,1

14. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution [73/313](#) sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, on trouvera dans l'annexe au présent rapport un récapitulatif de la liquidation finale des actifs, ventilé par actifs cédés avant et après le début de la période de liquidation.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

15. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Annexe

Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

Catégorie	Avant le début de la période de liquidation (juillet 2017-mars 2018)			Après le début de la période de liquidation (avril-juin 2018)			Total		
	Valeur d'acquisition		Valeur résiduelle	Valeur d'acquisition		Valeur résiduelle	Valeur d'acquisition		Valeur résiduelle
	(En milliers de dollars des États-Unis)		(En milliers de dollars des États-Unis)	(En milliers de dollars des États-Unis)		(En milliers de dollars des États-Unis)	(En milliers de dollars des États-Unis)		(En milliers de dollars des États-Unis)
		Pourcentage			Pourcentage			Pourcentage	
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations à Unies Brindisi (Italie)	21 046,6	48,7	14 252,4	2 533,9	8,6	1 378,0	23 580,5	32,5	15 630,4
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission									
Actifs vendus	15 178,5	35,1	1 612,2	3 556,5	12,1	269,7	18 735,0	25,8	1 881,9
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	3 459,5	8,0	468,3	5 184,8	17,7	763,8	8 644,3	11,9	1 232,1
Actifs donnés au Gouvernement libérien	3 389,9	7,8	376,3	16 793,1	57,2	2 316,3	20 183,0	27,8	2 692,6
Actifs donnés à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif	182,1	0,4	0,7	1 305,4	4,4	271,7	1 487,5	2,0	272,4
Total	43 256,6	100,0	16 709,9	29 373,7	100,0	4 999,5	72 630,3	100,0	21 709,4